



Division des Examens et Concours

DIEC/14-620-1501 du 20/01/2014

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE ST2S - SESSION 2014 - EPREUVE DE PROJET TECHNOLOGIQUE

Référence : note de service n°2013-088 du 7 juin 2013 publiée au BOEN n°26 du 27 juin 2013 relative à la définition de l'épreuve de projet technologique

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme TACCOEN - Tel : 04 42 91 71 93 - Fax : 04 42 91 75 02

Je vous communique ci-dessous les instructions relatives à l'organisation de l'épreuve de projet technologique applicable à compter de la session 2014 du baccalauréat de la série ST2S.

1 – Règlement de l'examen

Il s'agit d'une épreuve orale affectée d'un coefficient 7 dont l'évaluation s'effectue en deux temps. Une première évaluation réalisée en cours d'année est affectée du coefficient 4, une deuxième évaluation donne lieu à un oral terminal affecté du coefficient 3.

2 – Structure et organisation de l'épreuve pour les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat.

Pour la première session d'examen, il est prévu une réunion de cadrage le 4 février 2014 au lycée Emile Zola à Aix-en-Provence.

L'épreuve comprend deux parties.

2-1 Première partie : conduite du projet technologique

Cette partie d'épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient 4. L'épreuve est conduite par une commission d'évaluation composée du (des) professeur(s) qui a (ont) suivi le déroulement du projet au cours de l'année. Au moins un professeur enseigne les sciences et techniques sanitaires et sociales

2-1-1 Organisation de l'épreuve

S'agissant d'une épreuve évaluée en cours d'année, son organisation est de la responsabilité du chef d'établissement. L'évaluation est réalisée au moment jugé le plus opportun par les enseignants qui encadrent le projet, en fonction de l'état d'avancement et avec l'accord du chef d'établissement.

L'évaluation se déroule pendant le temps scolaire des activités liées au projet technologique. Elle s'appuie sur l'ensemble des observations effectuées pendant les différentes phases de la conduite du projet technologique.

Au moment de l'évaluation, les élèves candidats apposent leur signature sur une liste d'émargement établie par l'établissement.

2-1-2 Evaluation

La conduite du projet fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 1 de la note de service n°2013-088 du 7 juin 2013.

Bien qu'il s'agisse d'un projet mené par un groupe d'élèves, l'évaluation est individuelle et fait l'objet, pour chaque élève, d'un commentaire détaillé.

En cas d'absence non justifiée, la note zéro est attribuée au candidat absent.

2-2 Deuxième partie : soutenance du projet technologique

Cette partie d'épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient 3.

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle organisée sous la responsabilité du chef d'établissement. L'épreuve est réalisée par une commission d'évaluation composée de deux enseignants de sciences sanitaires et sociales qui n'ont pas encadré le projet du candidat.

L'échange systématique des enseignants entre établissements est privilégié.

2-2-1 Organisation de l'épreuve

Le chef d'établissement arrête en liaison avec les équipes pédagogiques les modalités concrètes d'organisation (locaux, matériels) et contrôle son bon déroulement. Les examinateurs et les candidats sont convoqués par la DIEC.

La convocation des candidats s'effectue à deux niveaux.

➤ Au niveau rectoral : le candidat reçoit une convocation qui mentionne la période à laquelle a lieu l'évaluation de l'épreuve ponctuelle de soutenance du projet technologique.

➤ Au niveau de l'établissement : le chef d'établissement en fonction de la composition de chaque groupe projet établit le planning de passage des candidats par demi-journée d'épreuve.

2-2-2 Déroulement de la soutenance orale

La soutenance orale se déroule du lundi 14 avril au vendredi 18 avril. Elle s'appuie sur un rapport de 15 pages maximum, annexes comprises, réalisé collectivement par le groupe d'élèves et sur un support de communication. Le rapport est remis à l'établissement scolaire centre d'examen, au plus tard le vendredi 28 mars 2014. Le rapport n'est pas noté. Cependant, la constitution du rapport et son exploitation au cours de la soutenance du projet sont obligatoires. En l'absence de rapport, le candidat est interrogé mais l'évaluation tient compte de cette absence.

Les candidats appuient leur soutenance sur un support numérique dont la conception et la réalisation sont laissées au choix du groupe. Le matériel nécessaire, notamment ordinateurs et vidéoprojecteurs, doit être mis à la disposition des candidats.

Préalablement au déroulé de la soutenance orale, un temps de lecture des rapports et d'harmonisation des commissions d'évaluation est mis en place dans l'établissement selon les modalités suivantes :

- matin : - lecture des rapports et réunion d'entente sur la grille d'évaluation. Un temps de 30 minutes minimum par rapport doit être prévu.
- après-midi : - soutenances orales, à raison de 3 à 4 groupes projet de 4 à 3 élèves. Une harmonisation de la notation au sein de chaque commission est prévue entre chaque groupe. Un temps d'harmonisation de la notation est organisé entre les différentes commissions en fin de journée.

En fonction de ce schéma et du calendrier académique (du 14 avril au 18 avril), chaque établissement adressera à la DIEC 2.02 **le 30 janvier 2014** le nombre de groupes projet et le nombre de commissions souhaité pour chaque jour (annexe 4).

La soutenance orale comporte deux étapes :

- une présentation collective pendant laquelle chaque candidat dispose d'une durée de 5 minutes pour exposer une partie du travail selon un déroulement librement choisi.
- un entretien individuel d'une durée de 10 minutes par candidat qui porte sur l'ensemble du projet technologique. Pendant l'entretien, le candidat est seul en présence du jury. Les autres candidats du groupe projet n'assistent pas à l'entretien. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de communication entre les candidats du même groupe projet.

2-2-3 Evaluation

L'évaluation est individuelle. La soutenance orale fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 2 de la note de service.

En cas d'absence non justifiée à la soutenance orale, la note zéro est attribuée au candidat.

En cas d'absence justifiée, une nouvelle évaluation peut être proposée au candidat.

Remarque : Afin de rendre indépendantes les deux parties de l'évaluation, la commission d'évaluation de la soutenance orale du projet technologique n'a pas connaissance des résultats de l'évaluation de la première partie de l'épreuve « conduite de projet ».

2-3 Notation de l'épreuve de projet et statut des fiches d'évaluation

Un bordereau de notation sera édité pour chaque partie de l'épreuve :

- un bordereau pour la conduite de projet évaluée sur 20 points (au demi-point près)
- un bordereau pour la soutenance de projet évaluée sur 20 points (au demi-point près)

Les notes sont saisies sur LOTANET par chaque commission d'évaluation avant le 10 mai 2014. Les notes saisies sont remontées dans l'application OCEAN qui fait la moyenne pondérée des notes attribuées aux deux parties de l'épreuve. Le cas échéant, la note finale est arrondie au point entier supérieur.

Les bordereaux de notation et les fiches individuelles d'évaluation pré renseignées à partir des données issues d'OCEAN seront transmis aux établissements à partir du 3 février 2014.

En aucun cas les examinateurs ne doivent communiquer aux candidats ni les notes, ni les fiches d'évaluation avant la publication des résultats du baccalauréat.

Les deux fiches d'évaluation établies pour chaque candidat ont le statut de copies d'examen.

A ce titre, elles pourront être communiquées aux candidats qui en font la demande après la délibération des jurys. Elles doivent être complétées avec le plus grand soin et sont conservées dans l'établissement centre d'épreuve pendant un an après la publication des résultats.

Une réunion de la commission d'harmonisation de la notation est prévue le 26 mai 2014 au lycée Emile Zola à Aix-en-Provence, à partir de 14 heures. Siègera à la commission le représentant déjà désigné par le chef d'établissement pour participer à l'harmonisation de la notation de l'épreuve d'activités interdisciplinaires fixée le 26 mai 2014 matin.

L'épreuve de projet technologique décomposée en sous épreuves est déclarée non délibérée au niveau des sous épreuves dans le pilote réglementaire. Lors de la délibération du jury, la majoration éventuelle ne peut être effectuée qu'au niveau de l'épreuve maîtresse. Sur le relevé de notes remis au candidat, seule sera mentionnée la note globale de l'épreuve.

3 – Cas particulier des candidats scolarisés dans un établissement privé hors contrat, inscrits au CNED ou candidats individuels

Pour ces candidats, seule la soutenance du projet technologique est évaluée et conduit à une note sur 20 points. Cette note est prise en compte au titre de l'épreuve de projet technologique. Ces candidats sont convoqués par la DIEC dans un centre d'examen à une date arrêtée en concertation avec le chef d'établissement centre d'examen dans la semaine du 14 au 18 avril. Ils déposent, au plus tard le 28 mars 2014, dans un des centres d'examen désignés leur rapport de projet de 15 pages maximum, annexes comprises.

Qu'il s'agisse d'une analyse de tout ou partie d'une démarche de projet menée par une structure ayant une mission dans le champ de la santé ou du social ou de la conception d'un projet sanitaire ou social, il est attendu que le candidat explique la démarche suivie pour mener le projet technologique. Il s'agit :

- de décrire succinctement : l'exploration du contexte, les recherches menées ayant conduit à l'identification du besoin ou l'étude, les caractéristiques de la documentation recueillie, sélectionnée,
- de rendre compte des contacts pris avec des professionnels, des difficultés rencontrées,
- de présenter la conception du projet ou l'analyse de la démarche de projet.

Le rapport n'est pas évalué. Sa constitution et son exploitation au cours de la soutenance orale sont obligatoires. En l'absence de rapport, le candidat est interrogé mais l'évaluation tient compte de cette absence.

La soutenance orale individuelle comporte deux étapes :

- une présentation de 10 minutes, suivie
- d'un entretien de 10 minutes

L'évaluation fait l'objet d'une fiche individuelle établie selon le modèle en annexe 3 de la note de service. La note est accompagnée d'appréciations détaillées.

L'évaluation est réalisée par une commission d'évaluation composée de deux enseignants de sciences et techniques sanitaires et sociales convoqués par la DIEC.

4 – Session de remplacement

Les candidats inscrits à la session de remplacement déposent leur rapport de projet dans le centre d'examen où ils sont convoqués le 4 septembre 2014. La commission d'évaluation est constituée de deux enseignants.

On peut distinguer deux catégories de candidat.

4-1 Candidats scolaires ayant pu être évalués lors de la conduite de projet

La note obtenue à cette partie de l'épreuve est conservée par les candidats. Ils présentent à la session de remplacement uniquement la deuxième partie de l'épreuve « soutenance du projet technologique » évaluée sur 20 points.

Ils effectuent une soutenance orale **individuelle** en réalisant un bref rappel du sujet pour ancrer leur partie et centrent plus particulièrement leur exposé sur la partie qu'ils ont pris en charge au sein du groupe projet.

Ils sont évalués selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe. L'évaluation fait l'objet d'une fiche établie selon l'annexe 2 de la note de service n°2013-088 du 7 juin 2013.

4-2 Candidats scolaires n'ayant pas pu être évalués lors de la conduite de projet, candidats inscrits au CNED scolarisés dans un établissement privé hors contrat et candidats individuels

Seule la soutenance du projet technologique est évaluée et conduit à une note sur 20 points. Cette note est prise en compte au titre de l'épreuve de projet.

L'évaluation fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 3 de la note de service n°2013-088 du 7 juin 2013.

Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
Série ST2S

Épreuve : projet technologique

Fiche d'évaluation de la conduite du projet technologique

Session :	
Nom du candidat :	Établissement :
Prénom du candidat :	Ville :
	Académie :
Thème du projet :	

Critères d'évaluation		Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Autonomie /7	Prise d'initiative dans la démarche				
	Choix et mise en œuvre des méthodes et outils.				
Organisation du travail /6	Planification des tâches				
	Participation au travail de groupe				
	Gestion documentaire				
Suivi du travail /7	Explicitation du travail mené				
	Logique de la démarche, ajustements				

NOTE :		/ 20
Commentaires		
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures	

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
Série ST2S

Épreuve terminale projet technologique

Fiche d'évaluation de la soutenance orale

Session :	
Nom du candidat :	Établissement :
Prénom du candidat :	Ville :
	Académie :
Thème du projet :	

Critères d'évaluation		Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Présentation /8	Organisation et structuration de la présentation				
	Maîtrise du contenu du support et pertinence de son utilisation				
	Présentation de la démarche et des résultats de la recherche				
	Contenu scientifique de l'exposé : exactitude des informations, validité des résultats				
Entretien /9	Maîtrise des connaissances mobilisées				
	Justification des méthodes et outils				
	Pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
	Raisonnement(s) développé(s) à partir des questions posées				
Expression orale /3	Expression claire et rigoureuse				

NOTE : / 20

Commentaires

Noms et prénoms des examinateurs

Date et signatures

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
Série ST2S

Épreuve terminale projet technologique

Fiche d'évaluation de la conduite du projet technologique

Session :	
Nom du candidat :	Établissement :
Prénom du candidat :	Ville :
	Académie :
Thème du projet :	

Critères d'évaluation		Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Descriptif du travail mené /3	Explicitation du travail mené				
	Logique et rigueur de la démarche engagée				
Présentation /7	Organisation et structuration de la présentation				
	Maîtrise du contenu du support et pertinence de son utilisation				
	Présentation de la démarche et des résultats de la recherche				
	Contenu scientifique de l'exposé : exactitude des informations, validité des résultats				
Entretien /7	Maîtrise des connaissances mobilisées				
	Justification des méthodes et outils				
	Pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
	Raisonnement(s) développé(s) à partir des questions posées				
Expression orale /3	Expression claire et rigoureuse				

NOTE : / 20

Commentaires

Noms et prénoms des examinateurs

Date et signatures

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
Série ST2S

Epreuve de soutenance orale du projet : groupes projet et commissions

DIEC 2.02

Affaire suivie par Mme TACCOEN

Téléphone : 04.42.91.71.93

Affaire suivie par Mme KNIPPER

Téléphone : 04.42.91.71.79

Établissement :

Ville :

Groupes projet

Nombre de groupes projet

Constitués de - 3 élèves :

- 4 élèves :

- 5 élèves :

-autres (préciser) :

Commissions

Nombre souhaité de commissions d'évaluation par jour d'épreuve :

-

-

-

Fiche à transmettre au rectorat DIEC 2-02 pour le 30 janvier 2014